



HOTEL DE VILLE
31 rue Sainte Catherine
84330 MODENE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 mai 2018

Présents : Christian RIPERT, Norbert LEPATRE, Alexandre ALLEGRE, Isabelle PARIS, Michel RINAUDO, Marcel LOMBARDI, Sylvie CALAMEL, Marie-Hélène ENRIETTO, Sylvie MONTI

Absents : Laétitia ALONSO et Christian ROUX

Secrétaire de séance : Marcel LOMBARDI

Secrétaire adjointe : Carine BONHOMME

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h30. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 29 mars 2018 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 Travaux et projets en cours (Ch. RIPERT)

• **Ecole**

Monsieur le Maire a rencontré le Directeur de la Cove, monsieur TRUC de la Cove (agent de la Cove en charge du service Habitat) et la Directrice de l'école concernant la mise en sécurité et accessibilité de l'école.

Le 1^{er} projet présenté consistait à créer une issue de secours donnant dans la cour de l'école comme la porte principale. Monsieur le Maire et la Directrice de l'école n'étant pas d'accord sur cette proposition, ils ont demandé à ce que l'issue de secours soit faite à l'arrière de la cour, par agrandissement d'une fenêtre. Cette solution paraît comme une évidence au niveau sécurité, 2 accès donnant sur la cour laissent comprendre qu'en cas de problème bloquant la cour, les enfants n'auraient plus d'issue de secours. De plus, la solution de créer l'issue de secours à l'arrière du bâtiment n'entraîne aucun coût supplémentaire par rapport à la proposition de départ. C'est donc cette 2^{ème} solution qui a été retenue.

Les travaux de création d'une ouverture dans le mur de la cour, côté Ouest, ainsi que la création d'une rampe d'accès le long de ce même mur, intérieur cour restent inchangés.

Un Permis de Construire a été déposé concernant ces travaux (issue de secours et accessibilité personne à mobilité réduite) et les travaux devraient être finis pour la rentrée de septembre 2018, sauf pour la rampe d'accessibilité qui sera certainement créée plus tard.

Monsieur le Maire souhaite donc que le projet d'aménagement du parking donnant accès à l'arrière de l'école soit accéléré pour permettre une utilisation dès la rentrée de septembre. Il donne la parole à monsieur LEPATRE qui s'est occupé de toute la partie devis et études concernant ce parking.

Monsieur LEPATRE expose l'ensemble des travaux à prévoir pour cet aménagement, bien plus contraignant que prévu initialement. Il a rencontré Monsieur MARTIN du Département, avec lequel un projet a été étudié (décaissement du sol ; terrassement, pose d'un géotextile, plantation de végétaux, matérialisation de places de parking, création d'une passerelle d'accès, etc...

Quelques devis estimatifs nous ont été fournis par le Département et la Cove, pour avoir une idée du coût de cet aménagement. Le Département accompagnerait la Commune sur ce projet, notamment en offrant les végétaux (érables, pins, tilleuls, éléagnus...), mais il faut quand même prendre en charge la main d'œuvre et tous les autres matériaux et équipements :

Travaux aménagement parking : 36.060 € TTC

Main d'œuvre plantation : 7.272€ TTC

Passerelle : 1114 € TTC

TOTAL estimatif projet : 44.446€ TTC

Monsieur le Maire précise qu'il faut prendre une décision rapidement concernant le financement de ce projet, pour enchaîner sur une consultation simple des entreprises locales. Etant donné qu'il s'agit de travaux bien plus coûteux que prévus initialement, monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur le mode de financement. Il est proposé de ne pas effectuer les travaux de voirie pour 2018 (chemin de la font des clapiers) prévus initialement au budget, et de consacrer cette somme aux travaux d'aménagement et mise en sécurité des abords de l'école. Monsieur le Maire précise bien que les travaux de voirie seront remis au budget 2019, et que s'agissant de travaux inscrits au même chapitre (21) il n'y a pas lieu de prendre une décision modificative pour modifier le budget de la commune.

Les membres du Conseil Municipal donnent un **avis favorable** à l'unanimité des membres présents sur ce projet et son mode de financement

- **Aire de jeux**

La situation est semblable, le Département accompagnerait la Commune, mais seulement pour la végétalisation. Les arbres seraient également offerts et il resterait environ 6.600€ TTC de frais de main d'œuvre.

Les membres du Conseil Municipal donnent un **avis favorable** à l'unanimité des membres présents sur ce projet et son mode de financement

2 Délibérations

- **Contrat Départemental de Solidarité Territorial**

Monsieur le Maire rappelle que le Département propose d'aider la commune avec un financement maximal de 85.200€ sur 3 ans 2017-2019. Il convient de répartir les projets pour lesquels ce financement pourrait être demandé et propose la répartition suivante :

Projet 1	Création d'une aire de loisirs pour enfants et adultes	9.279 €
Projet 2	Mise en sécurité accès école	25.277 €
Projet 3	Acquisition et installation d'un plateau sportif	42.124 €
Projet 4	Aménagement Mairie 1900 en salle archives	8.520 €

Propositions votés POUR à l'unanimité.

- **Urbanisme : délégation de signature à monsieur le Maire**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°13-2014 en date du 05 avril 2014 portant délégation de signature du Conseil Municipal au Maire pour certains cas. Il convient aujourd'hui de lui donner procuration pour le dépôt des demandes d'urbanisme au nom de la commune.

Délégation de signature votée POUR à l'unanimité.

- **Cove : Fonds de concours**

Au titre de l'année 2018, l'enveloppe totale allouée par la Cove à notre commune sous forme de fonds de concours s'élève à 13.776 €. Monsieur le Maire propose le détail des dépenses liées aux équipements communaux auxquelles seraient affectées ce fond de concours et demande aux membres

du conseil municipal de délibérer sur l'acceptation du versement de ce fond de concours par la Cove à la commune et d'approuver le tableau des dépenses liées à ce versement tel que présenté.

Délibération votée POUR à l'unanimité.

- Matériel informatique

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de maintenance du matériel informatique et logiciels arrive à échéance au 31 mai 2018. Il propose 3 solutions envisagées par la société JVS, prestataire de service de la commune :

Solution 1	Licences logiciels actuels 12.000€ + rachat vieux matériel et maintenance 2.331€	14.331€ pour 3 ans
Solution 2	Licences logiciels actuels + nouveau matériel en prêt (2 postes)	16.400€ pour 3 ans
Solution 3	Licences nouveaux logiciels (<i>Horizon cloud</i>) + nouveau matériel en prêt (2 postes)	19.000€ pour 3 ans

Délibération votée POUR la solution n°2 à l'unanimité.

3 Questions diverses

- Aire de jeux : Madame PARIS demande où en sont les travaux. Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un commercial de Lafarge et qu'un devis pour 250 tonnes de grave et 50 tonnes de clavicette a été fourni. Il faudra revoir les quantités, car il en faudra certainement plus. Ce gravier est pour mettre autour des jeux comme protection en cas de chute des enfants, et pour aménager un terrain de pétanque. Quant à la date de fin des travaux monsieur le Maire ne peut donner de date précise car il est seul à venir faire les travaux et manque de temps. Monsieur LOMBARDI viendra aider pour le réseau d'arrosage.
- Petite enfance : Isabelle PARIS relate les propos tenus lors de la dernière réunion de cette commission. Notamment les aides versées par la Cove à différentes associations, comme la mission locale (65.000€), relais mobilité (1.300€) ou l'université populaire (40.000€). Cette dernière a d'ailleurs confirmé lors de la réunion que des travaux de mise en valeur du pourtour du lavoir (calade) étaient prévus pour 2019. Madame MONTI précise que cette annonce lui a déjà été faite depuis chaque année et reportée à chaque fois.
- Point d'Accès au Droit : Isabelle PARIS donne une plaquette d'information sur l'accès au droit mis en place à la maison du citoyen à Carpentras.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h10.